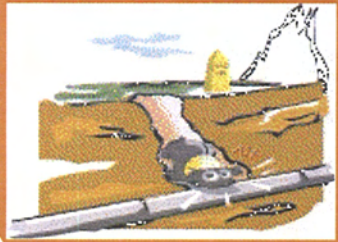


Zone d'implantation d'ouvrages de transport de GAZ NATUREL

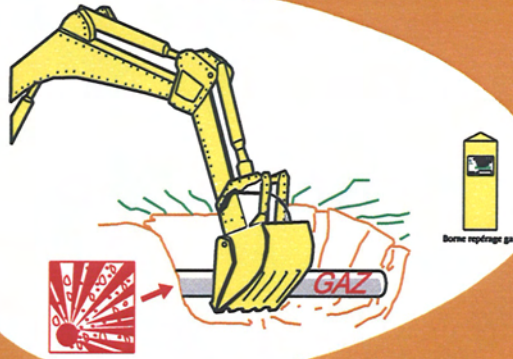
Arrêté du 16 novembre 1994 - Décret du 14 octobre 1991

GRTgaz Région Rhône-Méditerranée

www.grtgaz.com



AGENCE RHONE-ALPES
36, Bd de Schweighouse
69530 BRIGNAIS
Tel: 04.78.71.27.00



ENTREPRENEURS ou PARTICULIERS
qui envisagez de travailler dans le sous sol

VOTRE SECURITE

nécessite une connaissance précise
de l'implantation des conduites
de gaz naturel HAUTE PRESSION

Pour la connaître adressez-nous
votre projet sur le formulaire réglementaire
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)
Cerfa n°90-0189

la REGION RHONE-MEDITERRANEE,
procédera gratuitement au balisage de la conduite

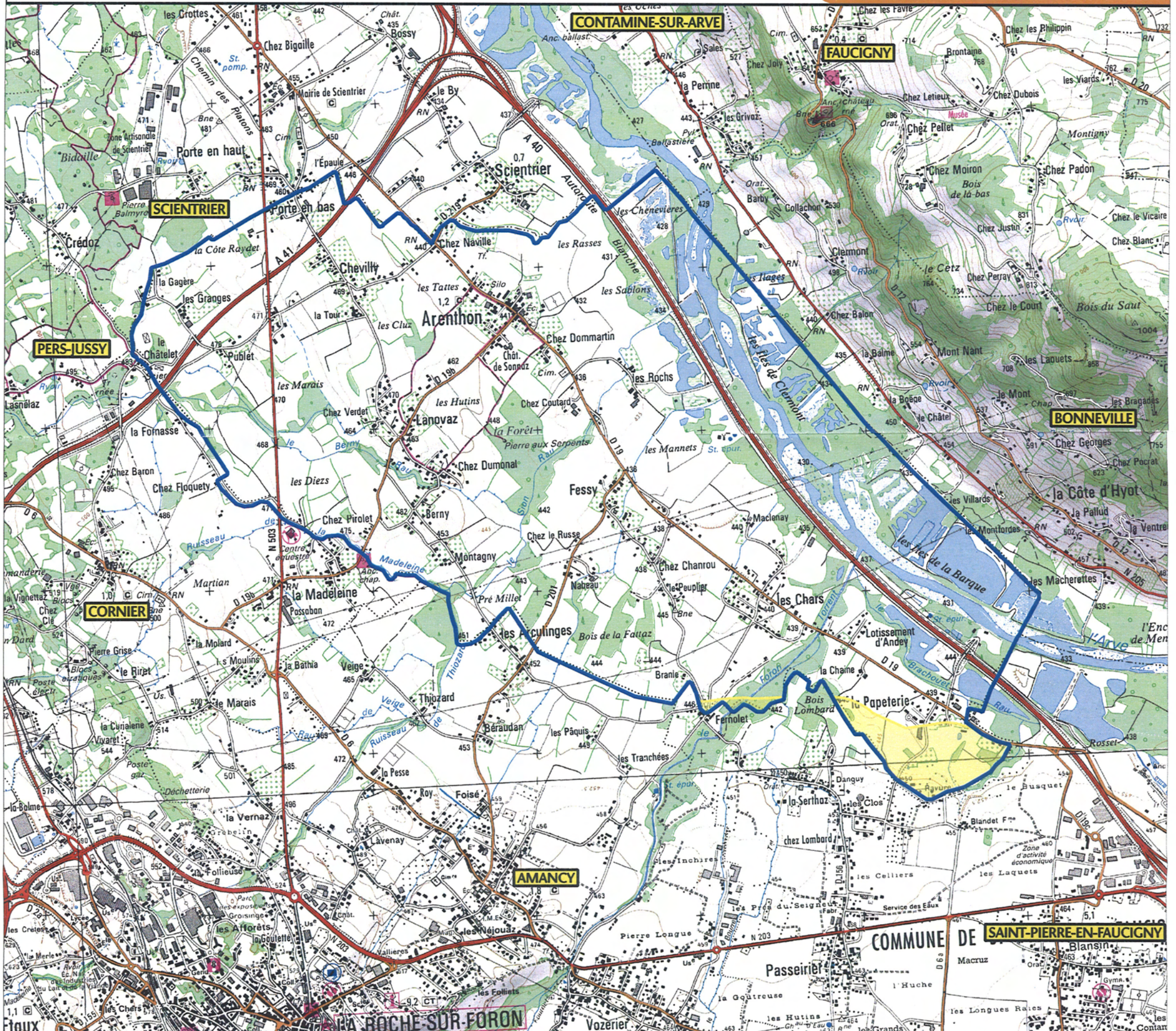
La position et la profondeur des ouvrages
doivent être précisées par **SONDAGES**

Pour les travaux projetés sur une autre commune consultez
la MAIRIE du lieu où ils sont envisagés ou

internet : www.dictplus.com

COMMUNE : ARENTHON

DEPARTEMENT : HAUTE-SAVOIE (74)



Cartes IGN 1/25000 :

© IGN PARIS : LICENCE 2220 copie et reproduction interdite - Ech 1/25 000

Mise à jour : 12/09/07 GP

Zone de la COMMUNE où tout PROJET
doit faire l'objet d'une "DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS"

Limite communale

Toute intervention a proximité des ouvrages de transport
de GAZ NATUREL doit donner lieu a une

"DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX"

internet : www.dictplus.com

En cas d'urgence,
contactez 7j/7 et 24h/24
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

N° Vert 0 800 246 102

GRTgaz

Ce document ne concerne pas les ouvrages de distribution de gaz naturel exploités par EDF Gaz de France distribution ou un autre distributeur